

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 12 AVRIL 2023 - 19H00**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Maubec s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MASSIP, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

**Présents :** Frédéric MASSIP, Philippe STROPPIANA, Aurore STELLA, Michel REY, Sandrine CASTINEIRA, Jean-François DUBOIS, Jacques REYNAUD, Jean-Louis BOQUIS, Annie PATRAS, Christine PERROT, Philippe CORRE, Grégory FREDIN, Delphine PILLARD, Sylvain LEVEQUE, Maité BERTRAND, Marie-Line LLAMAS, Hervé GAYET, Sylvana MACAIGNE

**Absents non excusés :** Richard GIUFFRIDA

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Christine PERROT

Rapporteur : Frédéric MASSIP

**LISTING DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE**

N°	OBJET
2023-DEL-12	PCAET : charte d'engagement des partenaires
2023-DEL-13	Fiscalité 2023 : vote des taux
2023-DEL-14	Budget primitif VILLE 2023
	Indemnités 2022 des élus

**2023-DEL-12 - PCAET : charte d'engagement des partenaires**

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, relatif à l'engagement de la commune sur sa contribution au PCAET,

Après en avoir délibéré,

par 16 voix pour et 2 abstentions

(Marie-Line LLAMAS et Sylvana MACAIGNE)

- ❖ **APPROUVE** la charte d'engagement des partenaires mise en œuvre par la Commune sur la période 2022-2026.

**2023-DEL-13 - Fiscalité 2023 : vote des taux**

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les taux d'imposition 2023 pour les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ❖ **VOTE** les taux d'imposition 2023 suivants :
- Taxe foncière (bâti) 34,11 %
  - Taxe foncière (non bâti) 35,74 %
  - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 7,85 %

**Indemnités 2022 des élus**

La Loi dite « engagement et proximité » exige la communication aux conseillers municipaux d'un état de l'ensemble des indemnités des élus siégeant au sein de l'assemblée. Le Maire précise que cet état a été joint à la convocation de la séance du jour. Cette communication ne fait ni l'objet d'un débat, ni d'un vote.

NOM de l' élu	Mandature 2020-2026 Fonction	Montant des indemnités brutes annuelles (en euros)	Montant des frais de déplacement, hébergement	TOTAL
Frédéric MASSIP	Maire	24 504.60		
Philippe STROPPIANA	Vice-président LMV	13 129.92	640.40	<b>38 274.92</b>
Aurore STELLA	1 <sup>er</sup> adjoint	9 402.90	24.60	<b>9 427.50</b>
	2 <sup>ème</sup> adjointe	9 402.90	/	<b>9 402.90</b>

Accuse de réception par le Maire de l'Intérieur

084-218400711-30030112\_PVCM202304-12-AU

Accuse certifié par le Maire de l'Intérieur

Réception par le Maire de l'Intérieur

Affichage : 17/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



<b>Michel REY</b>	3 <sup>ème</sup> adjoint	9 402.90	/	<b>9 402.90</b>
<b>Sandrine CASTINEIRA</b>	4 <sup>ème</sup> adjointe	9 402.90	/	<b>9 402.90</b>
<b>Jean-François DUBOIS</b>	5 <sup>ème</sup> adjoint	9 402.90	/	<b>9 402.90</b>

**2023-DEL-14 – Budget primitif Ville 2023**

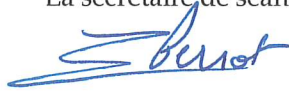
Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire sur le Budget Primitif VILLE de l'exercice 2023, le 12 avril 2023

Après en avoir délibéré,  
par 16 voix pour et 2 abstentions  
(Marie-Line LLAMAS et Sylvana MACAIGNE)

- ❖ **APPROUVE** le Budget Primitif VILLE de l'exercice 2023.  
Ainsi délibéré en séance les an, mois et jour susdits.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT

Le Maire,



Frédéric MASSIP

*Le Maire lève la séance à 19H30*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400711-20230412-PVCM202304-12-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

